Maitre d'ouvrage :
Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne

Fabrication et pose de repères et de totems de crues dans le cadre du PAPI Vienne-Clain

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

Date et heure limite de réception des offres :
Lundi 15 septembre 2025 à 17h

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE 4

1.1. SON TERRITOIRE 4
1.2. SES MISSIONS 5

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS 5

3. OBJET DE LA CONSULTATION 6

3.1. DESCRIPTION DES LOTS 6
3.2. SUIVI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DE LA MISSION 6

4. LOT 1 : FOURNITURE ET POSE DE TOTEMS DE CRUES 7

4.1 DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA MISSION 7
4.2 DESCRIPTIF DES TOTEMS DE CRUE 7
4.3 POSE DE TOTEMS DE CRUE 7
4.4 DELAI D'INTERVENTION 8

5. LOT 2 : FOURNITURE ET POSE DE REPERES DE CRUES 8

5.1. CADRE REGLEMENTAIRE 8
5.2. DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA MISSION 8
5.3. DESCRIPTIF DES REPERES DE CRUES 8
5.4. DELAIS DE LIVRAISON 11
5.5. POSE DE REPERES DE CRUES 11
Périmètre d'intervention 11
Délai d'intervention 12
Rendu des livrables 12

6 LOT 3 : FOURNITURE ET POSE DE MIRES LIMNIMETRIQUES 12

6.1 DESCRIPTIF 12
6.2 DELAI D'INTERVENTION 13

7 PRESENTATION DES OFFRES 13

7.1 CONTENU DE L'OFFRE 13
7.2 CRITERES DE SELECTION DES OFFRES 13
7.3 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES 13

8 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE 14

9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 14

10 ANNEXE 1 : COORDONNEES GEOGRAPHIQUES DES SITES D'INSTALLATION DES TOTEMS DE CRUES 15

11 ANNEXE 2 : ILLUSTRATION « FICHE DE POSE » D'UN TOTEM 16

12 ANNEXE 3 : MODELES DES REPERES DE CRUES TYPES 1 A 13 17

13 ANNEXE 4 : COORDONNEES GEOGRAPHIQUES DES SITES D'INSTALLATION DE REPERES DE CRUES 19

14 ANNEXE 5 : CARACTERISTIQUES DES REPERES DE CRUES ET DE LEURS SUPPORTS 20

15 ANNEXE 6 : ILLUSTRATION « FICHE DE POSE » DU REPERE CHAU03 (TYPE 5)..... 21

1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne est un syndicat mixte dont l'objectif est de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne, l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau. A ce titre, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence.
Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne, est un regroupement de collectivités (syndicat mixte ouvert), composé des régions Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, des départements de l'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Creuse, de la Charente, et des Deux-Sèvres, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, des communautés de communes Charente Limousine et Vienne et Gartempe et de l'EPAGE-SABV.

1.1. Son territoire

Le bassin de la Vienne couvre une superficie de 21 160 km^2 (856 communes). Il s'étend des contreforts nord occidentaux du massif central jusqu'au val de Loire, sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre - Val de Loire et en particulier sur les départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute Vienne, Vienne, Charente, Deux Sèvres, Indre et Indre-et-Loire.

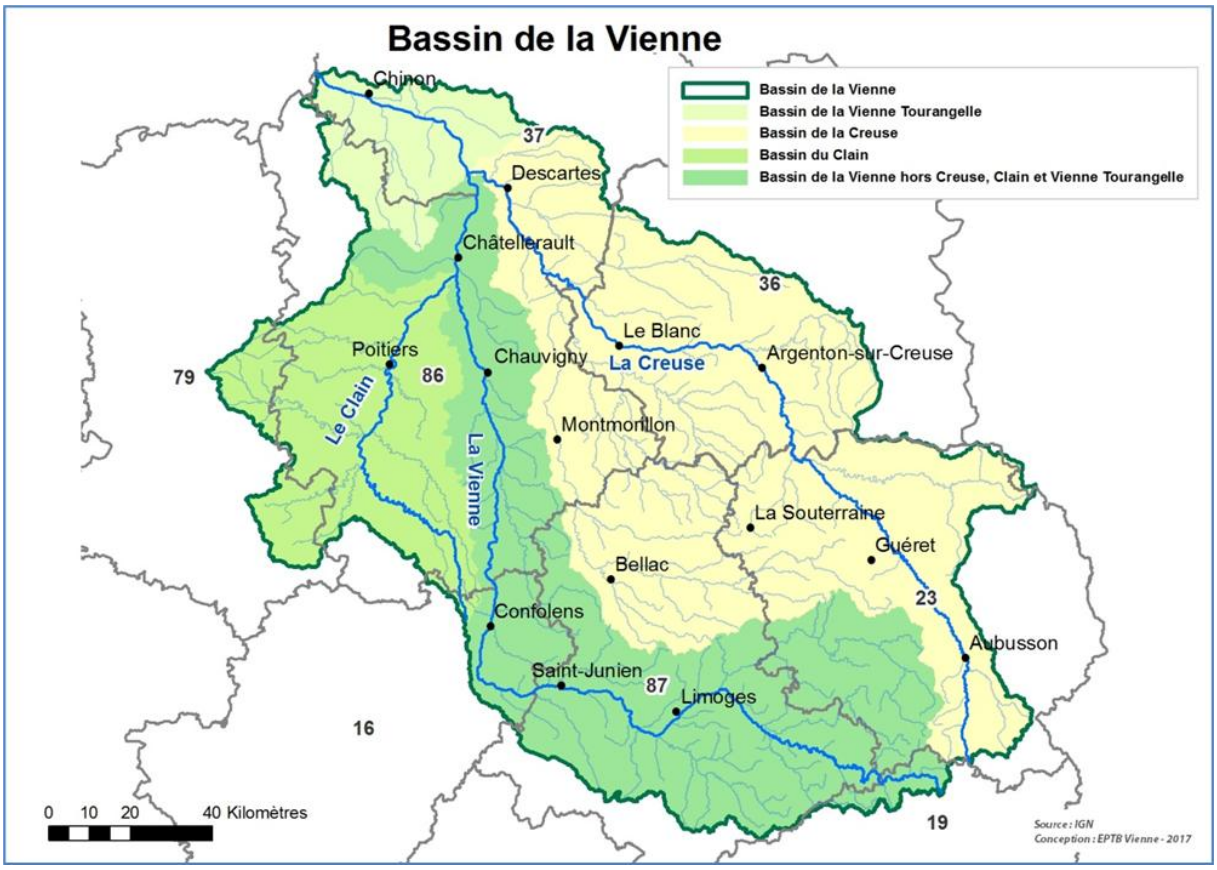

Figure 1: Territoire de l'EPTB Vienne

1.2. Ses missions

Les missions de l'EPTB Vienne sont les suivantes :

- Favoriser la mise en place et coordonner les procédures de gestion intégrée de l'eau sur le bassin (SAGE, SLGRI, etc.). Outre l'animation du SAGE Vienne, du SAGE Creuse, du SAGE Clain et du SAGE Vienne Tourangelle, l'EPTB Vienne assiste également les acteurs locaux souhaitant mettre en place des outils de gestion intégrée (Contrats territoriaux, Contrats de rivières, etc.).
- Mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique s'appuyant sur l'acquisition de connaissances pour caractériser l'effet du dérèglement climatique sur les hydrosystèmes du bassin de la Vienne et la mise en œuvre de mesures opérationnelles en matière d'économie d'eau et de solutions fondées sur la nature. Plusieurs actions de cette stratégie s'inscrivent dans des programmes européens.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes sur l'ensemble du bassin. Dans le but d'améliorer les connaissances et d'orienter les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, des études sont conduites sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne à l'échelle du bassin versant, ou d'une partie de celui-ci. Développer des actions thématiques et stratégiques pour la gestion de l'eau en fonction des problématiques territoriales (étangs, plantes exotiques envahissantes, zones humides, inondations).
- Communiquer et sensibiliser. A l'aide de différents supports d'information, l'EPTB Vienne valorise les actions mises en œuvre et met à disposition sur son site internet un observatoire de l'eau à l'échelle du bassin de la Vienne.

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'inondation est le premier risque naturel en France, il menace des vies, des habitations, des emplois. Environ 1 français sur 4 et 1 emploi sur 3 sont aujourd'hui potentiellement exposés à ce risque. Les collectivités doivent être préparées à faire face à des évènements exceptionnels y compris pour tenir compte des effets du changement climatique.

Cette situation a conduit les pouvoirs publics à développer une stratégie nationale qui vise à augmenter la sécurité des populations, stabiliser puis réduire le coût des dommages et raccourcir le délai de retour à la normale. En découle l'identification de Territoires à Risque Important (TRI) au niveau national et notamment le TRI Châtellerault-Poitiers. Chaque TRI doit mettre en place une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) permettant de définir les dispositions à mettre en œuvre pour réduire le risque d'inondation. Cette stratégie est ensuite mise en œuvre grâce au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Entre 2018 et 2022, le PAPI Vienne aval a été animé par l'EPTB Vienne pour décliner de manière opérationnelle la SLGRI Vienne aval. Aujourd'hui, un second programme également porté par l'EPTB Vienne est mis en œuvre sur un périmètre plus vaste afin de poursuivre la dynamique engagée : le PAPI Vienne-Clain.

Ce programme se déroule sur la période 2024-2029, regroupant 9 porteurs de projets dont l'EPTB Vienne (collectivités, services de l'Etat, Syndicats de rivières …) incluant 37 actions pour un montant de 6,4 millions d'euros.

Parmi les actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne, l'une d'entre elles concerne la mise en place de repères de crue normalisés afin d'entretenir la mémoire des crues.

Un repère de crue est une matérialisation des niveaux des plus hautes eaux observées sur un territoire suite à une crue importante. Cette matérialisation se fait sous des formes diverses et variées : gravures sur un mur, peinture sur un portail, ou plaques apposées à proximité d'un lieu de passage entre autres.

Un travail de collecte et de capitalisation des données a été effectué en 2024 afin de procéder au recensement de plus de 80 marques de crue connues et observées au cours des siècles précédents dans huit communes.

Parmi ces marques, certaines d'entre elles vont servir de référence en vue de l'installation de nouveaux repères normalisés, dont une partie d'entre eux sera apposée sur des totems de crue. Une concertation a été organisée en parallèle pour mettre en place des conventions afin d'autoriser et d'entretenir les futurs repères à apposer sur le domaine public ou privé. Un nivellement de ces repères a été effectué préalablement pour vérifier leur fiabilité.

Les objectifs sont donc :

1. **de fabriquer des totems de crues** qui serviront de supports à certains repères de crues et de procéder à la pose de l'ensemble des totems ;
2. **de fabriquer les repères de crues ;**
3. **de procéder à la pose** de l'ensemble des éléments.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. Description des lots

Ce marché se décompose en trois lots distincts :

- **Lot 1 : Fourniture et pose de totems de crues**
- **Lot 2 : Fourniture et pose de repères de crues**
- **Lot 3 : Fourniture et pose de deux mires limnimétriques**

Le coût maximum de l'ensemble des prestations est estimé à 25 000 € HT.

3.2. Suivi administratif et technique de la mission

Le maître d'ouvrage pour les quatre lots de la mission est l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne).

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 Limoges Cedex

Le suivi administratif et technique de la mission sera assuré au sein de l'antenne de Poitiers. Toute question ou renseignement est à demander auprès de :

Mme Angéline SENECAL : a.senecal@eptb-vienne.fr – 05.86.16.10.71

4. LOT 1 : FOURNITURE ET POSE DE TOTEMS DE CRUES

4.1 Descriptif technique de la mission

La mission du prestataire dans le cadre de ce LOT 1 consiste en :

- La fabrication de **9 totems** de crue ayant pour vocation à accueillir des repères de crue ;
- La pose de ces totems.

4.2 Descriptif des totems de crue

Le prestataire proposera des totems de crue selon les éléments suivants :

- Matériau :
  - 7 totems en acier Corten®,
  - 2 totems en acier Corten® ou acier thermolaqué ou bois
- Echelle graduée intégrée
- Largeur pouvant accueillir un panneau pédagogique de format A3 (format portrait à minima)
- Mention « Repères de crue » (découpe laser ou sérigraphie ou gravure selon support) **en option**
- Hauteurs variables indiquées dans le tableau suivant :

Hauteur totem (cm)	Matériau	Nbre totems
120	acier Corten® ou acier thermolaqué ou bois	1
180	acier Corten®	2
200	acier Corten® ou acier thermolaqué ou bois	1
200	acier Corten®	3
270	acier Corten®	2

Le prestataire devra détailler dans son offre les dimensions, formes, matériaux et teintes des totems proposés et fournir un visuel pour chaque type de totem.

4.3 Pose de totems de crue

Le prestataire inclura dans son offre la pose des 9 totems. Les communes dans lesquelles s'effectuera la pose sont indiquées dans le tableau suivant. Les coordonnées des sites d'implantation des totems sont disponibles en **Annexe 1** : Coordonnées géographiques des sites d'installation des totems de crues.

Commune	Nbre de totems
Beaumont-Saint-Cyr	1
Buxerolles	1
Poitiers	7

Une fiche de pose, dont un exemple est consultable en **Annexe 2** : Illustration « FICHE DE POSE » d'un totem, sera fournie pour chaque totem.

Une déclaration de travaux et d'intention de commencement de travaux (DT / DICT) sera réalisée de manière conjointe. La DT sera réalisée par l'EPTB Vienne et la DICT par le prestataire. Cette dernière devra nous être complétée et retournée au préalable pour transmission aux gestionnaires de réseaux souterrains, en vue du scellement au sol des totems.

4.4 Délai d'intervention

La fabrication et la pose des totems devra s'effectuer dans **un délai maximum de 10 semaines** à compter de la date de notification. La date d'installation prévue par le prestataire pour chaque commune devra être indiquée à l'EPTB Vienne deux semaines maximum avant la pose effective.
L'EPTB Vienne se réservera le droit d'accompagner le prestataire lors de l'implantation d'un ou plusieurs totems.

5. LOT 2 : FOURNITURE ET POSE DE REPERES DE CRUES

5.1. Cadre règlementaire

La consultation a pour objet la fabrication et la livraison de repères de crues conformément à l'arrêté n° DEVP0430389A du 16 mars 2006 relatif au modèle des repères de crues. Le présent marché est passé en procédure adaptée conformément à l'article L2132-1 du Code de la commande publique.

5.2. Descriptif technique de la mission

La mission du prestataire dans le cadre de ce LOT 2 consiste en une fabrication et pose de :

- **29** repères de crues.

5.3. Descriptif des repères de crues

- Chaque repère de crue aura la forme d'un macaron en fonte de 140 mm environ et d'épaisseur totale (fixation comprise) d'environ 40 mm dans lequel sera fixé une plaque en lave émaillée.

Descriptif technique de la plaque émaillée :

- Plaque en lave émaillée en forme de macaron (disque) dont les dimensions sont de l'ordre de 110 mm de diamètre ;

- La partie inférieure du macaron contient un demi-disque de 110 mm de diamètre en violet « Pantone 2602 » de teinte 100% avec trois vagues violettes de teinte 75%. L'horizontale indique, selon les cas, le niveau atteint par les eaux ou bien le niveau estimé atteint par les eaux et contient le nom du cours d'eau (en blanc, police « Times New Roman ») ;

- La partie supérieure est sur fond blanc. Elle contient la mention « Niveau atteint par les eaux » en violet au-dessus de l'horizontale, ainsi que la mention « EPTB Vienne – Commune de XX » en violet au sommet de la plaque et en suivant le contour circulaire (police « Times New Roman » - le nom de la commune étant défini au cas par cas). La date de la crue devra être inscrite en gris, police « Helvetica » (mois en majuscule et année en gras, taille à adapter selon la date). Le nom du cours d'eau devra être inscrit en blanc, en minuscules (police « Times New Roman » ; taille à adapter selon le cours d'eau) ;

- Les plaques émaillées seront déclinées en plusieurs versions selon les dates, le niveau atteint ou estimé, les cours d'eau ainsi que les communes considérées (voir tableau ci-dessous).

Modèle d'un repère de crue – Commune de Beaumont-Saint-Cyr – Décembre 1982 – Le Clain

Chaque plaque émaillée doit être accompagnée d'un support de pose en fonte (fixation) ne devant dépasser 150 mm de diamètre. Ce contour en fonte devra être verni pour éviter toute corrosion, et sera équipé d'une fixation par tige filetée d'environ 100 mm de longueur pour 8 à 10 mm de diamètre. Chaque pièce en fonte sera identique, ne nécessitant aucune gravure.

Déclinaison des plaques émaillées :
Les macarons devront être déclinés en fonction de la date de la crue, du cours d'eau, du niveau atteint ou estimé et de la commune concernée. Au total, **13 déclinaisons** sont attendues pour un nombre final de **29 repères de crues** (voir tableau ci-après et **Annexe 3 :** Modèles des repères de crues types 1 à 13).

En raison d'une contrainte imposée sur l'un des sites d'installation, la tige filetée devra être arasée sur l'un des repères de Type 10 (Décembre 1982 – Le Clain – Saint-Benoît) (scellement par collage uniquement).

Déclinaison	Mention « Commune »	Mention « Date »	Mention « niveau »	Mention « Cours d'eau »	Quantité
Repère Type 1	Commune de Beaumont-Saint-Cyr	Décembre 1982	Niveau atteint par les eaux	Le Clain	x 1
Repère Type 2	Commune de Beaumont-Saint-Cyr	Décembre 1982	Niveau atteint par les eaux (estimé)	Le Clain	x 1
Repère Type 3	Commune de Buxerolles	Décembre 1982	Niveau atteint par les eaux	Le Clain	x 1
Repère Type 4	Commune de Buxerolles	Janvier 1995	Niveau atteint par les eaux	Le Clain	x 1
Repère Type 5	Commune de Chauvigny	Mars 1913	Niveau atteint par les eaux (estimé)	La Vienne	x 2
Repère Type 6	Commune de Château-Larcher	Mars 2017	Niveau atteint par les eaux	La Clouère	x 1
Repère Type 7	Commune de Dissay	Décembre 1982	Niveau atteint par les eaux (estimé)	Le Clain	x 2
Repère Type 8	Ville de Poitiers	Décembre 1982	Niveau atteint par les eaux	Le Clain	x 2
Repère Type 9	Ville de Poitiers	Décembre 1982	Niveau atteint par les eaux (estimé)	Le Clain	x 12
Repère Type 10	Commune de Saint-Benoît	Décembre 1982	Niveau atteint par les eaux (estimé)	Le Clain	x 2
Repère Type 11	Commune de Saint-Benoît	Janvier 1994	Niveau atteint par les eaux	Le Miosson/Le Clain	x 1
Repère Type 12	Commune de Saint-Benoît	Décembre 1982	Niveau atteint par les eaux	Le Miosson/Le Clain	x 1
Repère Type 13	Commune de Vouillé	Janvier 1995	Niveau atteint par les eaux (estimé)	L'Auxance	x 2
				TOTAL	**x 29**

5.4. Délais de livraison

Dès notification de la commande, les maquettes des 13 déclinaisons pour les repères de crues seront transmises (visuels fournis en format numérique) et la fabrication sera engagée. **La fabrication devra s'effectuer dans un délai maximum de 10 semaines à compter de la date de notification**.

5.5. Pose de repères de crues

Périmètre d'intervention

Le prestataire devra procéder à la pose de 29 repères de crues dans 8 communes du PAPI Vienne-Clain, listées dans le tableau ci-dessous.
L'ensemble des coordonnées des sites d'implantation des macarons repères de crue sont disponibles en **Annexe 4** : Coordonnées géographiques des sites d'installation de repères de crues.

L'ensemble des informations relatives aux repères de crue (type, commune, hauteur) et à leurs supports sont spécifiées dans **Annexe 5 :** Caractéristiques des repères de crues et de leurs supports. **Les macarons seront posés de façon pérenne** (tige filetée et/ou scellement chimique). **La technique de pose devra néanmoins être adaptée au support, notamment en cas de pose sur totem acier.** Le prestataire devra détailler la technique de pose dans son offre.

Commune	Nbre de repères de crue à poser
Beaumont-Saint-Cyr	2
Buxerolles	2
Château-Larcher	1
Chauvigny	2
Dissay	2
Poitiers	14
Saint-Benoît	4
Vouillé	2
TOTAL :	**29**

Pour chaque pose de repère de crue, une **« FICHE DE POSE »** sera transmise par l'EPTB Vienne afin de guider pleinement le prestataire vers chaque site d'installation (exemple en **Annexe 6 :** Illustration « FICHE DE POSE » du repère CHAU03 (type 5)). Ces fiches contiennent :

- Le type de macaron à installer (type 1 à 12) ;
- Une photographie illustrative du repère à implanter ;
- Les coordonnées de chaque site (nom de la commune, adresse du site, numéro de parcelle, coordonnées du propriétaire) ;
- Les coordonnées GPS du site en projection Lambert-93 (Latitude / Longitude en mètre), et Géographique WGS84 (Latitude / Longitude en degré décimal) ;
- Un plan de localisation cartographique du site ;

- Les instructions relatives à la pose (mesures pour détermination de l'emplacement, type de fixation) ;
- Deux photographies du site de pose et de son emplacement précis.

Délai d'intervention

La pose des repères de crues devra s'effectuer dans **un délai maximum de 10 semaines** à compter de la date de notification. La date d'installation prévue par le prestataire pour chaque commune devra être indiquée à l'EPTB Vienne deux semaines maximum avant la pose effective.
L'EPTB Vienne se réservera le droit d'accompagner le prestataire lors de l'implantation d'un ou plusieurs repères.

Rendu des livrables

A l'issue de l'installation de chaque repère, le prestataire s'attachera à effectuer :

- Une mesure de la hauteur du repère de crue par rapport au sol (en centimètres - aucun nivellement nécessaire, l'utilisation d'un mètre déroulant est suffisant) ;
- Une photographie zoomée du repère de crue installé ;
- Une photographie du repère de crue dans son environnement (plan large).

Les photographies devront être de bonne qualité. Dans le cas contraire, le prestataire retournera sur site pour faire de nouvelles photos.

L'ensemble de ces informations devra être transmis par mail à a.senecal@eptb-vienne.fr sous la forme :

- D'un fichier compressé (.zip) comprenant l'ensemble des photographies des repères de crue installés (photographies en format .jpeg, résolution minimale 1500x1000 pixels)
- D'une base de données Excel (format .xls) simplifiée contenant le nom du repère indiqué dans la fiche de pose (exemple : CHAU03) **Annexe 6 :** Illustration « FICHE DE POSE » du repère CHAU03 (type 5) ainsi que sa hauteur par rapport au sol (en cm).

6 LOT 3 : FOURNITURE ET POSE DE MIRES LIMNIMETRIQUES

6.1 Descriptif

Afin de mieux représenter le niveau de montée des eaux, l'implantation d'une mire limnimétrique à côté d'un repère de crue est prévue sur deux sites.

Le prestataire proposera la fourniture et la pose de deux mires limnimétriques graduées ayant les caractéristiques suivantes :

- tôle d'acier émaillée,
- largeur 13 cm,
- division en cm et chiffraison en dm,
- trous de fixation,
- graduation noire ou rouge,
- graduation de 0 à 200 cm.

Les mires seront fixées l'une à côté du repère POIT12 (mur d'enceinte du Palais de Justice de Poitiers) et l'autre à côté du repère POIT15 (mur de façade du collège du Jardin des Plantes). Le 0 de la mire correspondra au 0 du sol. Des fiches de pose seront fournies par le maître d'ouvrage.

6.2 Délai d'intervention

La pose de l'ensemble des éléments devra s'effectuer au cours d'une même semaine, dans **un délai maximum de 10 semaines** à compter de la date de notification. La date d'installation prévue par le prestataire pour chaque mire devra être indiquée à l'EPTB Vienne deux semaines maximum avant la pose effective.
L'EPTB Vienne se réservera le droit d'accompagner le prestataire lors de l'implantation des mires.

7 PRESENTATION DES OFFRES

7.1 Contenu de l'offre

Les candidats remettront :

- un devis détaillé daté et signé de l'ensemble ou partie des prestations*, **incluant les coûts unitaires et les coûts globaux** ;
- une liste des références et des réalisations de moins de 5 ans que le prestataire a mené dans le domaine concerné, permettant d'apprécier son savoir-faire en la matière ;
- le calendrier prévisionnel d'exécution des prestations ;
- le cahier des charges daté et signé.

*Les candidats peuvent répondre sur un ou plusieurs lots.

7.2 Critères de sélection des offres

Les offres des candidats seront analysées au regard des critères suivants :

1 – Valeur technique de l'offre

2 – Coût

3 – Expérience et références

4 – Délai d'exécution

Au cours de l'examen des offres, des précisions et des renseignements complémentaires pourront être demandés au prestataire sur son offre. Une négociation pourra éventuellement avoir lieu à l'issue de l'analyse des offres avec les trois premiers candidats.

7.3 Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront transmises uniquement par voie dématérialisée à a.senecal@eptb-vienne.fr.

Les offres seront remises à l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne et la date limite est fixée au **lundi 15 septembre 2025 à 17h**.

8 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Après réception et livraison des livrables, le règlement sera effectué par mandat administratif dans un délai de 30 jours.

9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire est à demander auprès de :
Mme Angéline SENECAL : a.senecal@eptb-vienne.fr – 05.86.16.10.71

Lu et approuvé par le contractant,
A……., le……

Cachet et Signature,

10 ANNEXE 1 : COORDONNEES GEOGRAPHIQUES DES SITES D'INSTALLATION DES TOTEMS DE CRUES

Repère	Coordonnées géographiques		Projection Lambert 93	
	Latitude (degré décimal)	*Longitude (degré décimal)*	*Est (m)*	*Nord (m)*
BEAU02	46,7239070	0,4445280	504 860,32	6 628 024,60
BUXE01/BUXE02	46,6111559	0,3555293	497 647,45	6 615 733,34
POIT01	46,5915316	0,3394836	496 346,69	6 613 596,39
POIT04	46,5736515	0,3384135	496 197,89	6 611 614,57
POIT05	46,5744203	0,3396418	496 294,79	6 611 696,73
POIT06	46,5773448	0,3482465	496 964,31	6 611 999,17
POIT08	46,5765795	0,3504766	497 132,15	6 611 908,50
POIT09	46,5812047	0,3539962	497 418,74	6 612 412,83
POIT14	46,5888829	0,3495201	497 104,79	6 613 276,57

11 ANNEXE 2 : ILLUSTRATION « FICHE DE POSE » D'UN TOTEM

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

Fiche de pose de totem

Support pour repère POIT09

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole - 87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42 / E-mail : www.eptb-vienne.fr

EPTB Vienne - Ville de Poitiers
DECEMBRE
1982
Niveau atteint par les eaux (estimé)
Le Clain

ADRESSE DU SITE DE POSE

Commune : Poitiers

Adresse : Square de la Fontaine du Pont Joubert, Rue de la Croix Rouge

Parcelle cadastrale : EH 85

Contact propriétaire : Ville de Poitiers -

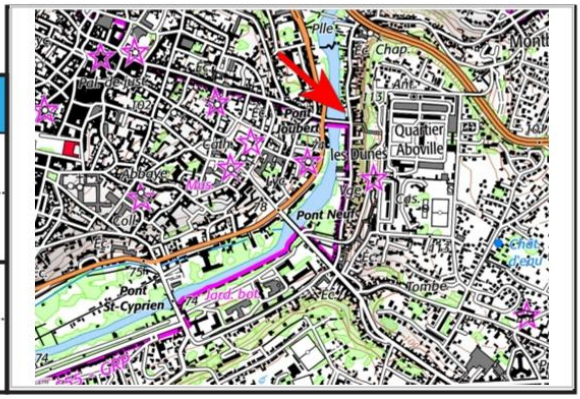

COORDONNEES (système RGF93)

Coordonnées géograhiques	**Latitude** *(Degré décimal)*	**Longitude** *(Degré décimal)*
	46.5812047	0.3539962
Projection Lambert 93	**Est** *(m)*	**Nord** *(m)*
	497 418.74	6 612 412.83

INFORMATIONS DE POSE

Type de totem : Acier Corten 180 cm

Localisation :

Implantation au niveau du clou d'arpentage.

Instructions :

La face avant du totem fera face à la rue.

Un repère type 9 sera posé sur le totem.

12 ANNEXE 3 : MODELES DES REPERES DE CRUES TYPES 1 A 13

Type 1

Type 2

Type 3

Type 4

Type 5

Type 6

Type 7

Type 8

Type 9

Type 10

Type 11

Type 12

Type 13

13 ANNEXE 4 : COORDONNEES GEOGRAPHIQUES DES SITES D'INSTALLATION DE REPERES DE CRUES

Repère	Coordonnées géographiques		Projection Lambert 93	
	Latitude (degré décimal)	*Longitude (degré décimal)*	*Est (m)*	*Nord (m)*
BEAU02	46,7239070	0,4445280	504 860,32	6 628 024,60
BEAU03	46,7266164	0,4448552	504 895,03	6 628 324,54
BUXE01	46,6111559	0,3555293	497 647,45	6 615 733,34
BUXE02	46,6111559	0,3555293	497 647,45	6 615 733,34
CHAU01	46,5604832	0,6358533	518 922,34	6 609 427,98
CHAU03	46,5690774	0,6456681	519 702,32	6 610 359,54
CHLA01	46,4148425	0,3152248	493 823,44	6 594 048,25
DISS01	46,7032066	0,4220449	503 069,04	6 625 782,64
DISS02	46,6983835	0,4269454	503 425,80	6 625 235,06
POIT01	46,5915316	0,3394836	496 346,69	6 613 596,39
POIT02	46,5724257	0,3372061	496 100,89	6 611 481,63
POIT03	46,5735383	0,3417439	496 452,39	6 611 593,41
POIT04	46,5736515	0,3384135	496 197,89	6 611 614,57
POIT05	46,5744203	0,3396418	496 294,79	6 611 696,73
POIT06	46,5773448	0,3482465	496 964,31	6 611 999,17
POIT07	46,5790596	0,3523270	497 283,01	6 612 179,02
POIT08	46,5765795	0,3504766	497 132,15	6 611 908,50
POIT09	46,5812047	0,3539962	497 418,74	6 612 412,83
POIT11	46,5841766	0,3539611	497 427,11	6 612 742,79
POIT12	46,5851122	0,3508637	497 193,56	6 612 854,59
POIT13	46,5867258	0,3532003	497 378,38	6 613 027,69
POIT14	46,5888829	0,3495201	497 104,79	6 613 276,57
POIT15	46,5888143	0,3473118	496 935,55	6 613 274,63
STBE01	46,5502139	0,3351122	495 857,38	6 609 021,67
STBE02	46,5501883	0,3365230	495 965,31	6 609 015,18
STBE03	46,5494268	0,3399914	496 228,06	6 608 921,70
STBE04	46,5494268	0,3399914	496 228,06	6 608 921,70
VOUI01	46,6387334	0,1652122	483 200,53	6 619 299,33
VOUI02	46,6394938	0,1653226	483 212,00	6 619 383,43

14 ANNEXE 5 : CARACTERISTIQUES DES REPERES DE CRUES ET DE LEURS SUPPORTS

N°	Commune	Type	Hauteur de pose par rapport au sol (cm)	Type de support	Matériau du support	Hauteur du totem (cm)
BEAU02	Beaumont-Saint-Cyr	1	68	Totem	Acien Corten ou thermolaqué	120
BEAU03	Beaumont-Saint-Cyr	2	58	Poteau installé par la commune	Bois	
BUXE01	Buxerolles	3	153	Totem	Acien Corten ou thermolaqué	200
BUXE02	Buxerolles	4	78	Sur le même totem que BUXE01	Acien Corten ou thermolaqué	*200*
CHAU01	Chauvigny	5	251	Bâtiment public	Béton	
CHAU03	Chauvigny	5	63	Poteau installé par la commune	Bois	
CHLA01	Château-Larcher	6	37	Bâtiment public	Béton	
DISS01	Dissay	7	46	Bâtiment privé	Pierres	
DISS02	Dissay	7	12	Bâtiment public	Béton	
POIT01	Poitiers	8	222	Totem	Acier Corten	270
POIT02	Poitiers	9	94	Muret	Pierres	
POIT03	Poitiers	9	76	Mur	Béton	
POIT04	Poitiers	9	140	Totem	Acier Corten	200
POIT05	Poitiers	9	174	Totem	Acier Corten	200
POIT06	Poitiers	9	49	Totem	Acier Corten	180
POIT07	Poitiers	9	52	Mur	Béton	
POIT08	Poitiers	9	237	Totem	Acier Corten	270
POIT09	Poitiers	9	81	Totem	Acier Corten	180
POIT11	Poitiers	9	105	Muret	Pierres	
POIT12	Poitiers	9	122	Mur	Pierres	
POIT13	Poitiers	8	75	Muret	Pierres	
POIT14	Poitiers	9	144	Totem	Acier Corten	200
POIT15	Poitiers	9	42	Mur	Pierres	
STBE01	Saint-Benoît	10	337	Mur	Pierres	
STBE02	Saint-Benoît	10	259	Mur	Pierres	
STBE03	Saint-Benoît	11	146	Mur	Béton	
STBE04	Saint-Benoît	12	270	Mur	Béton	
VOUI01	Vouillé	13	86	Mur	Pierres	
VOUI02	Vouillé	13	93	Mur	Pierres	

15 ANNEXE 6 : ILLUSTRATION « FICHE DE POSE » DU REPERE CHAU03 (TYPE 5)

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

Fiche de pose n° CHAU03
Macaron type 5

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole - 87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42 / E-mail : www.eptb-vienne.fr

ADRESSE DU SITE DE POSE

Commune : Chauvigny

Adresse : Rue du marché, derrière l'église

Parcelle cadastrale :

Contact propriétaire : Commune de Chauvigny, 05 49 45 99 10

5

COORDONNEES (système RGF93)

Coordonnées géograhiques	**Latitude** *(Degré décimal)*	**Longitude** *(Degré décimal)*
	46,5690774	0,6456681
Projection Lambert 93	**Est** *(m)*	**Nord** *(m)*
	519702,32	6610359,54

INFORMATIONS DE POSE

Type de repère : Tige de borne

Localisation : Au pied du plot en béton de droite derrière l'église.

Instructions : Sur le plot en béton, à 63 cm à la verticale au-dessus de la tige de borne.

Fixation par tige filetée + scellement chimique.

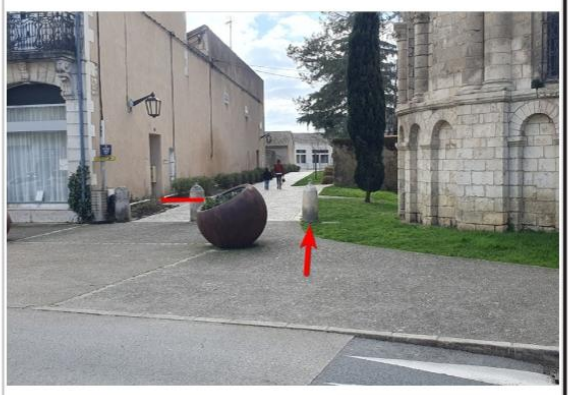

Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 Limoges Cedex

Tél : 05 55 06 39 42